Peuples Autochtones (à rendre le 21/02)

Durant la modélisation, une charte multilatérale, dont les bases seront proposées par le secrétariat général de l'**United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues (UNPFII)** sera fourni à toutes et tous les délégués, ayant pour objectif la mise en place d'un Label de Protection et Valorisation des Territoires Autochtones, cherchant un compromis entre les représentants des peuples autochtones, les représentants des Nations concernées et ceux des des entreprises extractives invitées.

Pour la préparation de ce projet de départ, chaque déléguée ou délégué invité doit présenter un Texte de Positionnement Préparatoire (TPP) <u>aux secrétaires généraux président ce forum qui sera ensuite publié sur le site web.</u>

États et représentants d'entreprises

Ce TPP devra comporter:

- 1. Une présentation brève de l'État, les ressources exploitées dans les régions habitées ou parcourues par des populations autochtones et leur situation socio-économique. OU une brève présentation de l'entreprise, et de ses activités extractives ou économiques dans les régions peuplées, habitées ou parcourues par des populations autochtones
- 2. Leur position sur la question des peuples autochtones, leurs droits, et la question des ressources ou de la protection des territoires qu'ils revendiquent
- 3. Des exemples précis des principales mesures, s'il en existe, en faveur des populations autochtones.

Les représentant(e)s régionaux des peuples autochtones

Ils auront la responsabilité de porter la parole non seulement du peuple auquel ils appartiennent mais également de ceux qui partagent la même zone géographique qu'eux, conformément au fonctionnement de la **United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues (UNPFII)**.

Le TPP devra comporter:

- Une présentation brève de leur population autochtone et des problématiques communes des populations similaires dans leur région géographique, les ressources qu'elle comporte et comment les peuples autochtones régionaux les protègent, souhaitent les exploiter ou désirent protéger leur territoire et y développer ou exclure des activités économiques.
- 2. Une présentation des tensions et attaques reçues par des organismes étatiques ou non étatiques.
- 3. Une présentation des revendications et demandes pour apporter des solutions à la situation de ces populations et à leurs problématiques.

Ce TPP doit être un texte formel écrit en police, Arial 10, simple interligne. Il doit faire au moins une page, au maximum deux. Il peut comporter en conclusion une ou deux propositions d'article à intégrer au label final qui sera négocier de façon tripartite (Etats, peuples, entreprises)

Voici comment présenter le titre:

Pays : Canada

Commission : Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones

(UNPFII)

[Introduction, présentation du pays et du contexte]

...